



conflit sur une vente lors d'une succession

Par **pierre099**, le **22/05/2009** à **20:17**

bonjour,

Une maison faisant partie d'une succession a été évaluée par un expert à 550 000 euros et celui-ci a suggéré une mise en vente à 600 000 euros. Or un des héritiers refuse de donner son accord à la mise en vente et vient de faire une proposition d'achat à 400 000 euros à laquelle, moi même colégataire, je m'oppose. Dans sa proposition écrite, l'acheteur et colégataire insinue que cette proposition ne fait pas perdre grand chose aux autres héritiers par rapport à une mise aux enchères au plus tôt dans deux ans.

Ce colégataire peut-il faire une offre et en même temps s'opposer à la mise en vente ?

A quoi correspond cette vente aux enchères dont il n'a jamais été question ?

Quels sont les recours dans ce cas ? Je précise que j'aurais à payer les frais de succession même si la mise en vente est bloquée.

Merci pour votre réponse.